

KAR-KLEEN

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur du produit:	KAR-KLEEN
Code du produit:	
Usage du produit/Description:	Produit de nettoyage de l'extérieur des autos et camions
Nom chimique :	Mélange
Famille chimique:	Mélange
Identificateur du fournisseur:	SAVONS EVY 3460 39e Avenue, Montréal, QC H1A 3V1 514-642-9920
Identificateur du fabricant:	SAVONS EVY 3460 39e Avenue, Montréal, QC H1A 3V1 514-642-9920
Numéro de téléphone d'urgence:	Canutec (613) 996-6666 24 hrs

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Irritation cutanée 3 Irritation oculaire 2B	
Mention d'avertissement	ATTENTION	
Mention de danger	H316	Provoque une légère irritation cutanée.
	H320	Provoque une irritation des yeux.
Conseil de prudence - prévention	P264	Se laver les mains soigneusement après la manipulation.
Conseil de prudence - réponse	P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical / Consulter un médecin.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical / Consulter un médecin.
Conseil de prudence - stockage		
Conseil de prudence - élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales/fédérales.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0	5 - 10
Éthanol	64-17-5	5 - 10

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact cutané:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher pendant 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements/bijoux contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact oculaire:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
Ingestion:	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Note au médecin:	Traitement spécifique : traiter comme brûlures chimiques.

KAR-KLEEN

SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés:	En cas d'incendie: Utiliser eau, mousse universelle, produits chimiques secs, CO2 pour l'extinction.
Agents extincteurs inappropriés :	Un jet d'eau puissant dirigé directement dans le produit génère beaucoup de mousse.
Produits combustion dangereux :	Oxydes de carbone.
Équipement de protection :	Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH.
Précautions spéciales:	Retenir les eaux d'écoulement.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
Intervention en cas de déversement/nettoyage:	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
Précautions environnementales:	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention sécuritaire:	Les contenants doivent être identifiés. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs et brouillards. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Observer une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manutention de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Exigences en matière de stockage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles. Maintenir les contenants fermés.
Matières incompatibles :	Oxydants forts, acides, alcalins.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Ingrédient	OSHA PEL		NIOSH PEL	
	TWA	STEL	TWA	STEL
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée
Éthanol	1000 ppm	Aucune donnée	1000 ppm	Aucune donnée
Mesures d'ingénierie:				
Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.				
Protection des voies respiratoires:				
Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.				
Vêtement et équipement de protection:				
Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti-éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.				
Commentaires sur l'hygiène générale :				
Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.				

KAR-KLEEN

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide bleu
Odeur :	Fruité
Seuil de l'odeur:	Non disponible
pH :	8.0 – 8.5
Point de fusion:	Non applicable
Point initial ébullition:	100°C
Point d'éclair:	Non applicable
Taux évaporation (acétate de butyle = 1):	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
LIE:	Non applicable
LSI:	Non applicable
Tension de vapeur:	Non disponible
Densité de vapeur (air=1):	Non disponible
Densité relative:	1.01
Solubilité:	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Température auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Volatiles:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation:	Non.
Conditions à éviter :	Contact avec les matières non compatibles.
Matières à éviter :	Oxydants forts, acides, alcalins.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques:				
Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL₅₀ (voie, espèce)	CL₅₀ (espèce)
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0	5 – 10	438 mg/Kg, oral, rat >2000 mg/Kg, cutané, rat	0.31 mg/L, rat, 4hr
Éthanol	64-17-5	5 – 10	7000 mg/Kg, oral, rat	39000 mg/Kg, souris, 4hr
Voie d'administration	Inhalation, cutané, oculaire, ingestion.			
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :				
Inhalation:	Aucun effet anticipé.			
Peau:	Peut dessécher la peau. Irritation, rougeurs, douleur.			
Yeux:	Douleur, rougeur, irritation des yeux.			
Ingestion:	Nausée, vomissements, crampes abdominales, diarrhée.			
Effets de l'exposition de longue durée (chronique) :				
Inhalation:	Non disponible			
Peau:	Non disponible			
Yeux:	Non disponible			
Ingestion:	Non disponible			
Cancérogénicité :	Non classé			
Tératogénicité:	Non disponible			
Mutagénicité:	Non disponible			
Organe cible:	Non disponible			
Conditions aggravées par l'exposition :	Non disponible			

KAR-KLEEN

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	Valeur	Espèce
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0	5 – 10	CL50 3.2 – 5.6 mg/L, 96h EC50 6.3 mg/L, 48h	Oncorhynchus mykiss Daphnia magna
Éthanol	64-17-5	5 – 10	No data	No data
Persistance et biodégradation :	Facilement biodégradable.			
Potentiel bioaccumulation:	Non disponible			
Mobilité dans le sol:	Non disponible			
Autres effets nocifs :	Non disponible			

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Conditions d'entreposage et de manutention des déchets :	Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la section 7 Manutention et entreposage.
Méthodes d'élimination :	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe emballage	Placard
Non réglementé pour le transport.				

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements sur la loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPE) :	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.
Autres :	Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont exempts.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Préparée par:	Laboratoire Campeau & Bouchard Inc. 61 rue Des Menuisiers, Local 106 Sainte-Anne-Des-Plaines, Qc, J0N1H0
Numéro de téléphone:	(514) 642-6669
Date :	16 septembre 2016
Version:	1.0
Abréviations:	<ul style="list-style-type: none"> ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA American Industrial Hygiene Association CAS Chemical Abstract Service CL / LC Concentration létale /Lethal concentration DL / LD Dose létale / Lethal dose IARC International Agency for Research on Cancer LES Liste extérieure des substances (NDSL) LIS Liste intérieure des substances (DSL) NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health NTP National Toxicology Program (U.S.A.) OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) PEL Permissible ExposureLimit SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail STEL Short-term Exposure Limit TLV Threshold Limit Value TSCA Toxic Substances Control Act TWA Time Weighted Average USEPA United States Environmental Protection Agency WHMIS Workplace Hazardous Materials Information System

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, le fabricant ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.